

Psychothérapie: ce que rembourse la caisse-maladie

Assurance de base

Caisse-maladie	Prestation	Prestataire
	<i>Quel montant est couvert par la caisse-maladie?</i>	<i>Quels sont les psychothérapies et les psychothérapeutes reconnus par la caisse-maladie?</i>
Toutes les caisses-maladie	Rapport détaillé au médecin-conseil à partir de la 40 ^{ème} heure	Psychothérapie exercée par un médecin ou un psychiatre ou par un psychothérapeute employé dans un cabinet (psychothérapie déléguée)

Assurances complémentaires

Caisse-maladie	Prestation	Prestataire
	<i>Quel montant est couvert par la caisse-maladie?</i>	<i>Quels sont les psychothérapies et les psychothérapeutes reconnus par la caisse-maladie?</i> La plupart des caisses maladies reconnaissent seulement les psychothérapeutes figurant sur la liste de santésuisse
AGILIA • Assurance des soins PLUS	Comme KPT	
AGRISANO • AGRI-spécial	CHF 50 / séance /sur diagnose 20 séances / année civile	Les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur ordonnance médicale
AMB (état 2015)	Comme Groupe Mutuel	
ARCOSANA	Comme CSS	
ASSURA • Complementa • Plus • Extra • Natura R3	80% du tarif Tarmed, max. CHF 750.- / année 80% du tarif Tarmed, max. CHF 1'500.- / année 100% du tarif Tarmed, max. CHF 1'500.- / année CHF 50.- / séance, max. 20 séances / année	Les psychothérapeutes FSP et les psychologues FSP sont remboursés sur ordonnance médicale
ATUPRI (état 2015) • Diversa • Mivita Realta (13ans et plus)	50%, max. CHF 1'000/année 60%, max. CHF 1'000/année	Les psychologues FSP et les psychothérapeutes FSP sont remboursés sans ordonnance médicale sur ordonnance médicale

<ul style="list-style-type: none"> Mivita Extensa (à partir de 13 ans) 	Age 0-12: pas de participation 60%, max. CHF 1'500/année Age 0-12: pas de participation	sur ordonnance médicale
AVENIR Assurances (état 2015)	Comme Groupe Mutuel	
CM de la Vallée d'Entremont <ul style="list-style-type: none"> Global CMVEO 	20 séances à CHF 40.-/année	Les psychologues FSP et les psychothérapeutes FSP sont remboursés
CONCORDIA <ul style="list-style-type: none"> DIVERSA / CARE DIVERSA PLUS / PREMIUM 	75%, max. CHF 2'000.- sur trois ans 75%, max. CHF 3'000.- sur trois ans	Les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur ordonnance médicale et dans le cadre de traitement de maladie
CSS	Les prestations d'assurance sont publiées sur le site internet: www.css.ch ou tél. 0844 277 277	Les psychothérapeutes FSP sont remboursés
Easy Sana	Comme Groupe Mutuel	
EGK Gesundheitskasse (état 2015) <ul style="list-style-type: none"> SUN SUN Basic-A 	20 séances à CHF 60.-, puis 20 séances à CHF 30.-/année durant 3 ans, dans les 5 ans 80%, max. CHF 1'500.-/année durant 2 ans, dans les 5 ans	Les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur ordonnance médicale
Flaachtal CM	Comme ÖKK	
Galenos <ul style="list-style-type: none"> MAXICA I MAXICA II MAXICA III 	75%, max. CHF 30.-/séance max. 70 séances sur 3 ans 75%, max. CHF 60.-/séance, max. 70 séances sur 3 ans 75%, max. CHF 90.-/séance, max. 70 séances sur 3 ans	Les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur ordonnance médicale.
Glarner Krankenversicherung (état 2015) <ul style="list-style-type: none"> Complémentaire général Complémentaire plus 	50%, max. CHF 60.-/séance, max. 25 séances/année 50%, max. CHF 60.-/séance, max. 25 séances/année	Les psychologues FSP et les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur demande de remboursement des frais
GRUPE MUTUEL (état 2015) Soins complémentaires SC <ul style="list-style-type: none"> Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 Niveau 4 Global Flex GX Global Confort GC Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3 	CHF 500.-/année CHF 600.-/année CHF 700.-/année CHF 800.-/année 2 séances/année, max. CHF 140.- 60%, max. CHF 600.-/année 70%, max. CHF 600.-/année 80%, max. CHF 700.-/année	Les psychologues FSP et les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur ordonnance médicale

<ul style="list-style-type: none"> Niveau 4 Global Mi-privée GM Global Privée GP Global (GEM) GG Global AMB GB Global Classic GI Diversa DV Diversa DV+ Risques spéciaux SR Niveau 1 Niveau 2 et 3 VA 	<p>80%, max. CHF 800.-/année</p> <p>80%, max. CHF 700.-/année</p> <p>80%, max. CHF 800.-/année</p> <p>90%, max. CHF 800.-/année</p> <p>CHF 40.-/séance; max. CHF 800.-/année</p> <p>CHF 40.-/séance; max. CHF 800.-/année</p> <p>75%, max. CHF 2'000.-/3 ans</p> <p>75%, max. CHF 3'000.-/3 ans</p> <p>Pas de participation</p> <p>CHF 50.-/séance pour 20 s.</p> <p>CHF 40.-/séance dès 21^{ème} s.</p> <p>CHF 30.-/séance dès 41^{ème} s., max. 60 séances sur 5 ans</p> <p>60 séances d'une heure/2 ans à CHF 20.- le quart d'heure</p>	
HELSANA <ul style="list-style-type: none"> TOP COMPLETA 	Détails sur demande 75%, max. CHF 3'000.-/année 75%, max. CHF 4'500.-/année	Conditions sur demande sur ordonnance médicale sur ordonnance médicale
Hotela	Comme LAMal	
Indivo	Comme Helsana	
INTRAS (état 2015)	Comme CSS	
KluG <ul style="list-style-type: none"> TOP COMPLETA 	75%, max. CHF 3'000.-/année 75%, max. CHF 4'500.-/année	Les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur ordonnance médicale
Kmu-Krankenversicherung <ul style="list-style-type: none"> FAMILY FLEX OPTIMA PREMIUM 	Comme ÖKK	Les psychologues FSP et les psychothérapeutes FSP sont remboursés
KOLPING Caisse maladie <ul style="list-style-type: none"> Plus Alternativ 	Max. 20 séances à CHF 60.-/s. max. CHF 1'200.-/année 75% max. CHF 7'000.-/année (valable pour méd. alternative et psychothérapie ensemble)	Les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur ordonnance médicale avec diagnostic et indication médicale
KPT/CPT <ul style="list-style-type: none"> Soins Plus (AP) Soins Comfort (APC) 	Max. CHF 1'500.- à max. CHF 50.-/séance dans les 5 ans	Les psychologues FSP et les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur ordonnance médicale
Krankenkasse Einsiedeln	Comme ÖKK	
LUMNEZIANA Cassa da malsauns <ul style="list-style-type: none"> Complément général / Cumpletta 	Comme Vita Surselva	Les psychothérapeutes FSP sont remboursés même sans ordonnance médicale
Luzerner Hinterland CM (état 2015) <ul style="list-style-type: none"> Soins complémentaires 	40 séances à CHF 50.-, ensuite 40 séances à CHF 40.-	Les psychothérapeutes FSP sont remboursés
Maxi.ch	Comme Helsana	
Moove Sympany	Comme Sympany	
Mutuel Assurances (état 2015)	Comme Groupe Mutuel	

ÖKK <ul style="list-style-type: none"> AZ/PZ Family, Family Flex, Optima, Premium 	50 séances à CHF 60.-/séance, ensuite 50 séances à CHF 50.-/séance; max. 100 séances, une seule fois 50%, max. CHF 1'000.-/année	Les psychologues FSP et les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur ordonnance médicale et demande préalable de remboursement des frais auprès du médecin-conseil dès la 16^{ème} heure
PHILOS (état 2015)	Comme Groupe Mutuel	
Progrès	Comme Helsana	
PROVITA <ul style="list-style-type: none"> PRIMA- Basic PRIMA- Top 	CHF 30.-/séance, max. 60 séances/année CHF 75.-/séance, max. 60 séances/année	Les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur ordonnance médicale
Rhenusana <ul style="list-style-type: none"> RhenuPlus argent RhenuPlus or RhenuPlus platine 	75%, max. CHF 1'500.-/année 75%, max. CHF 3'000.-/année 75%, max. CHF 5'000.-/année	Les psychothérapeutes FSP sont remboursés
SANAVALS <ul style="list-style-type: none"> Complément général Complettta 	Comme VITA SURSELVA	
Sanagate AG Ambulant Optima Pas de prestations pour:	75%, max. CHF 1'000.-/année Thérapie de couple ne relevant pas de maladie/accident	Les psychothérapeutes FSP sont remboursés
Sanitas (état 2015) <ul style="list-style-type: none"> Classic Family Basic 2 Diversa 	80%, max. CHF 1'000.-/année 80%, max. CHF 1'000.-/année 80%, max. CHF 500.-/année 75%, max. CHF 3'000.-/année	Les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur ordonnance médicale
Sansan	Comme Helsana	
Simplon Caisse maladie (état 2015) <ul style="list-style-type: none"> Sana Sana Plus 	20 séances à CHF 40.-/année 20 séances à CHF 60.-/année	Les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur ordonnance médicale
SLKK Caisse maladie <ul style="list-style-type: none"> SLKK-Qualicare Medico Plus Complet 	75%, max. CHF 2'000.-, max. 4 ans en tout Max. 40 heures à CHF 50.-, une seule fois	Les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur ordonnance médicale
SODALIS <ul style="list-style-type: none"> SANA SANA PLUS 	20 séances à CHF 40.-/année 20 séances à CHF 60.-/année	Les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur ordonnance médicale
Steffisburg KK (état 2015) <ul style="list-style-type: none"> Vario Vario Plus 	CHF 60.-/séance pour 50 s., puis CHF 50.-/séance pour 50 s., max. 100 séances CHF 60.-/séance pour 60 s., puis CHF 50.-/séance pour 60 s., max. 120 séances	Les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur ordonnance médicale
Stoffel Mels CM	Comme Helsana	
SUMISWALDER (Stand 2015)		Les psychologues FSP et les psychothérapeutes FSP

<ul style="list-style-type: none"> • Soins complémentaires 	30 séances à CHF 50.-, puis 30 séances à CHF 30.- une seule fois	sont remboursés
SWICA <ul style="list-style-type: none"> • COMPLETA TOP • OPTIMA 	90%, max. CHF 50.-/séance, max. 60 séances/année CHF 25.-/séance, max. 60 séances/année	Les psychologues FSP et les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur ordonnance médicale
SYMPANY <ul style="list-style-type: none"> • Complément général /complément privé • plus • premium 	50 séances à CHF 60.-, puis 50 séances à CHF 50.- 50%, max. CHF 1'000.-/année 50%, max. CHF 2'000.-/année	Les psychologues FSP et les psychothérapeutes FSP sont remboursés sur demande préalable de remboursement avec diagnostic détaillé à remettre au médecin-conseil de Sympany
Turbenthal CM Pas d'assurances complém.	Pas de participation	
VISANA <ul style="list-style-type: none"> • AMBULANT II/Basic • AMBULANT III • AMBULANT IV 	Max. 60 séances: 20 séances à CHF 60.-, puis 40 séances à CHF 50.- 80%, max. CHF 5'000.-/année 90%, max. CHF 5'000.-/année	Rapport détaillé avec diagnostic précis du psychothérapeute reconnu par Visana à remettre à leur médecin-conseil
VITA SURSELVA <ul style="list-style-type: none"> • Complément général • Complettta 	50%, max. CHF 60.-/h, max. 25 séances/année calendaire 50%, max. CHF 60.-/h, max. 25 séances/année calendaire	Les psychothérapeutes FSP Et les psychologues FSP sont remboursés même sans ordonnance médicale
VIVAO SYMPANY	Comme Sympany	
Vivacare (état 2015) <ul style="list-style-type: none"> • AMBULANT II • AMBULANT III • AMBULANT IV 	Max. 60 séances: 20 séances à CHF 60.-, puis 40 séances à CHF 50.- 80%, max. CHF 5'000.-/année 90%, max. CHF 5'000.-/année	Rapport détaillé avec diagnostic précis du psychothérapeute reconnu par Vivacare à remettre à leur médecin-conseil

Toutes les données ont fait l'objet d'une nouvelle saisie ou ont été actualisées (état: mars 2017). Sous réserve de modifications émanant des caisses-maladie. Toute responsabilité est déclinée.

La liste ne comprend que les caisses-maladie qui nous ont confirmés leurs données en matière d'assurance complémentaire. Veuillez directement vous renseigner auprès des caisses pour les prestations d'assurances.